

INTRODUCTION

INTRODUCTION

"J'avais vingt ans. Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie", écrit Paul Nizan, en 1931, en ouverture de son livre Aden Arabie.

Cette phrase prend toute son actualité en 1995.

Avoir vingt ans aujourd'hui, c'est souvent avoir un avenir professionnel incertain - dans une société où l'insertion se fait par le travail - , c'est aussi vivre avec la peur du SIDA, c'est encore, pour beaucoup, éprouver un malaise, une angoisse, basés sur l'absence de perspectives favorables, comme si les jeux étaient pratiquement faits.

L'analyse des mouvements sociaux, qui ont traversé la jeunesse depuis les années 60, montre bien que la jeunesse a changé, que ses aspirations ne sont plus les mêmes.

En 1968, les jeunes se révoltent contre la société : ils veulent transformer l'ordre établi et changer la société de consommation.

Depuis les années de crise et de chômage massif, les jeunes aspirent, au contraire, à faire partie de cette société de consommation.

Ils réclament une place au sein de cette société, au même titre que les générations précédentes.

Cette aspiration se retrouve :

- dans le mouvement étudiant-lycéen de Novembre-Décembre 1986, contre la sélection à l'université ;
- dans le mouvement lycéen de Novembre 1990, pour de meilleures conditions d'étude ;
- dans les émeutes en banlieue, apparues en 1990, qui révèlent le désir d'intégration dans la société de consommation ;
- enfin, dans le mouvement contre le CIP de Mars 1994, pour un emploi décent pour tous les jeunes.

Les "**jeunes**" représentent la catégorie sociale qui inclut tous ceux qui sont sortis de l'enfance sans pour autant faire partie intégrante du monde des adultes. Le moment du passage à la vie adulte est devenu incertain, dans nos sociétés.

Etant donné l'importance sociale de l'activité professionnelle, l'insertion dans l'univers professionnel est un élément fondamental, à la fois psychologiquement et socialement, du passage à l'état adulte.

Les jeunes sont âgés de **15 à 25 ans**. On y trouve, dans la France de 1995, des garçons et filles scolarisés (collégiens, lycéens et étudiants), apprentis, demandeurs d'emploi et exerçant un métier.

Conformément à la mission qui m'a été confiée par FORCE OUVRIERE, le présent rapport expose mes conclusions sur les **aspirations de la jeunesse française en 1995**.

J'ai pris connaissance des Rapports du Comité pour la Consultation Nationale des Jeunes au Premier ministre et j'ai cherché à apprécier, à travers les réponses au questionnaire, les revendications, les idées et les propositions destinées à améliorer la situation des jeunes.

Mais, la **Consultation Nationale des jeunes** (questionnaires, courriers, rencontres locales et auditions de personnalités) ne peut prétendre avoir touché l'ensemble de la population concernée.

Ainsi, un grand nombre de jeunes (habitants de banlieues difficiles, jeunes délinquants et détenus, jeunes handicapés, appelés du Service National, SDF...), absents ou moins disponibles, du fait de leurs difficultés quotidiennes, ainsi que des représentants d'associations ou d'organismes représentatifs de la jeunesse, méfiants ou défiants quant à l'objet même de la consultation, ne se sont pas exprimés.

Or, c'est dans cette population que l'on peut appréhender l'importance du malaise de la jeunesse, empreint parfois de désespoir et de violence.

C'est pourquoi, les réponses au questionnaire telles que :

- 91% se sentent à l'aise dans leur famille ;
- 83% se sentent bien dans leur peau ;
- 83 % se sentent bien à l'école ou à l'université ;
- 84 % se plaisent dans l'endroit où ils habitent.

... ne signifient pas que tout aille bien pour tout le monde. Loin s'en faut.

La jeunesse se sent menacée. Les jeunes ont l'impression d'un avenir plus sombre que celui de leurs parents au même âge.

Dans cette période d'incertitude, **l'angoisse face à l'avenir** s'étend progressivement des jeunes non qualifiés et marginalisés - qui regroupent tous les handicaps - aux jeunes diplômés - dont on considère qu'ils réunissent les meilleures chances d'intégration dans la vie sociale. Elle ne doit pas tenir lieu de sentiment dominant. Il faut, au contraire, dans la situation de crise actuelle, que jeunes et moins jeunes, unis solidairement dans des mêmes attentes, exigent une société française sans marginalisation et sans exclusion, qui prenne en compte leurs aspirations légitimes.

C'est pourquoi, outre de fréquentes rencontres avec de nombreux jeunes (lycéens, étudiants, banlieusards...), j'ai également utilisé des documents publiés par les organismes tels que l'INSEE, le CREDOC...(données démographiques, statistiques, états...), des articles parus dans la presse, et, surtout, un certain nombre de documents, non publiés, émis par diverses organisations de jeunesse, notamment celles réunies dans le "*Collectif Jeunes*" (*Ecolo-J* ; FIDL ; JCR/RED ; MJRG; MJS ; SOS Racisme ; UNEF ID; UNL).

Là réside l'originalité et le parti pris de ce rapport.

Car les jeunes veulent être davantage écoutés, surtout au travers de leurs organisations les plus représentatives.

Malgré leurs inquiétudes et le regard sévère qu'ils portent sur l'école, sur le monde de l'entreprise et sur le monde politique, les jeunes veulent réussir le passage dans le monde des adultes, en s'engageant et en s'insérant dans une société qui prenne en compte leurs **aspirations**.

LES ASPIRATIONS DES JEUNES

LES ASPIRATIONS DES JEUNES

Quand ils ont la parole, ce qui n'arrive pas assez souvent et pas de la manière souhaitée (pas d' *"états-généraux de la jeunesse"*, par exemple), les jeunes Français s'expriment.

Cela est arrivé, avec éclat, dans la rue : notamment, en 1990, lors des manifestations des lycéens et plus récemment, en mars 1994, lors des manifestations anti-CIP.

La Consultation nationale de l'été 1994, organisée après ces dernières manifestations, leur a également permis de s'exprimer.

Nous nous sommes donc intéressés, à travers leurs réponses, rapportées dans des documents écrits ou exprimées dans des cadres moins connus (associations et organismes de jeunes), à leurs revendications, leurs idées et leurs propositions.

Il faut noter que ces aspirations concernent en priorité l'emploi. On peut pratiquement dire qu'il y a l'emploi... et le reste. L'éducation elle-même, dans cette optique, devient fondamentale, dans la mesure où la formation est au centre de l'intégration des jeunes au marché du travail.

Cependant, par souci de clarté, nous proposons de traiter les différents domaines concernés de leurs aspirations profondes, dans l'ordre suivant :

- **l'éducation,**
- **l'emploi,**
- enfin, le **statut social du jeune** (nouveau statut, accès au logement, accès aux transports, accès à la culture et au sport, accès à la santé, transformation du Service National, engagement social).

A/- L'EDUCATION

A/- L'EDUCATION

1. L'EDUCATION ET LA CONSULTATION GENERALE

L'amélioration du système éducatif est une revendication prioritaire, même si 73% des jeunes ayant répondu au questionnaire estiment se sentir bien à l'école ou à l'université.

En fait, les jeunes aspirent à une **nouvelle organisation de la vie scolaire**, qui prendrait en compte les souhaits suivants :

- **aménager l'emploi du temps scolaire** à l'échelle de la journée (acquisition de connaissances théoriques le matin, activités sportives et d'ouverture à la vie l'après-midi);
- **mettre à disposition les locaux scolaires aux élèves en dehors des heures de classe** ;
- prendre en charge des **responsabilités dans le fonctionnement quotidien de l'établissement** (renforcement du rôle des délégués de classe, participation à la gestion des activités de loisir dans l'école telles que vidéothèque, cafétéria...);
- **élargir le champ des enseignements** dispensés (sensibilisation à la protection de l'environnement, introduction aux problèmes de l'action humanitaire...);
- assurer une **meilleure formation pédagogique et psychologique de l'enseignant** ;
- généraliser les formules de soutien scolaire faisant appel à des étudiants et/ou à des bénévoles;
- préserver des lieux et des temps de rencontre, permettant le **dialogue** entre enseignants, médecins, psychologues, parents et élèves, notamment pour la gestion des situations difficiles...;
- **réduire la violence et l'insécurité** à l'école et aux abords des établissements;
- **aider correctement les jeunes en situation d'exclusion scolaire**, par une pédagogie raccourcie et plus souple, permettant d'acquérir les connaissances indispensables à leur insertion sociale et professionnelle ;
- **faciliter l'orientation dans les études** (centres d'information et d'orientation) ;
- **développer les formations pratiques** (stages, contact avec les entreprises, apprentissage, gestion de la vie quotidienne...).

Elargissons la réflexion et voyons comment ces souhaits, qui ne sont pas nouveaux, peuvent s'exprimer, être argumentés et présentés avec des propositions.

2. LES ASPIRATIONS

Depuis des années, on explique aux jeunes qu'ils doivent suivre des études de plus en plus longues, que c'est leur seule chance de réussite.

Les années 1980 resteront comme celles de la massification de l'éducation. Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'Éducation Nationale, fixe l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Cet objectif sera repris dans la loi d'orientation initiée par Lionel Jospin en 1989.

Les jeunes ont intégré eux-mêmes cette massification de l'enseignement. L'aspiration première des jeunes est donc celle de **l'accès aux études**, vécu comme l'unique moyen d'espérer s'en sortir.

2.1. L'ACCES AUX ETUDES

a. Le Lycée

Pouvoir accéder au système scolaire et, si possible, à ses filières les plus prestigieuses, est un souhait partagé par la majorité des jeunes.

La question de l'entrée au lycée et de la **poursuite des études au-delà** de la limite légale apparaît donc comme une question centrale.

Bien plus que de revenir sur la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (avec par exemple, l'instauration du **préapprentissage** à 14 ans), il **faudrait songer à rallonger la limite de l'obligation scolaire.**

Rendre l'école obligatoire **jusqu'à 18 ans** irait dans le sens des aspirations des jeunes.

On a vu que la **massification de l'éducation** était acquise ; personne ne pourra plus revenir en arrière. On ne pourra plus empêcher des jeunes d'accéder aux études ou de les poursuivre. Du moins, la scolarité est-elle obligatoire jusqu'à 16 ans et le redoublement est également un droit reconnu à tous les élèves. Pourtant, certains chefs d'établissement prétextent du manque de places pour refuser de réinscrire dans leurs établissements certains de leurs anciens élèves redoublants.

C'est ainsi qu'à chaque rentrée scolaire se pose le problème des *"sans-bahuts"*, ces lycéens qui souhaitent poursuivre leurs études, même s'ils ont dépassé l'âge légal. Faire entrer dans la pratique le droit au redoublement et à la poursuite des études dans la filière de son choix correspond également à une demande des jeunes.

Accéder au collège puis au lycée, quelle que soit la filière choisie, est donc une aspiration légitime des jeunes et une nécessité pour toute la société, reconnue comme telle.

Certains nostalgiques de l'école élitiste des "*blouses grises*" essaient de montrer que la massification est synonyme d'une baisse de niveau, mais la réalité démontre le contraire. Le savoir n'est plus réservé à une élite et la masse des jeunes est mieux instruite et mieux formée que ses prédécesseurs.

b- L'Université

Après le lycée, la poursuite des études passe, dans la majorité des cas, par l'entrée à l'université. Avec un objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac et une réalité de plus de 50 %, on est passé d'un lycée pour tous à l'idée d'une université pour tous.

La **démocratisation de l'enseignement supérieur** est, là aussi, une idée qui a fait son chemin et qui est maintenant acquise à la plupart.

Si certains gouvernements avaient tenté de s'opposer à cette université de masse (Loi Faure après 1968, réforme Saunier-Seitè en 1976 et Loi Devaquet en 1986), l'idée est maintenant acquise que l'université est le débouché naturel et logique des lycéens désireux de poursuivre leurs études.

L'idée d'instaurer une sélection à l'entrée de l'université et donc d'empêcher les titulaires du baccalauréat de continuer leur scolarité est, semble-t-il, une idée dépassée.

L'accès aux études supérieures est une aspiration légitime des jeunes. Il est reconnu par la Loi Savary de 1984. Le libre accès, pour tout titulaire du baccalauréat, au DEUG de son choix est inscrit dans son article 14. Elle reconnaît également pour tout titulaire d'un DEUG la liberté de s'inscrire dans la licence qui prolonge son premier cycle.

Malgré cette reconnaissance légale, l'accès aux études supérieures n'est pas si facile et **des barrières existent encore**.

Avant même l'inscription à l'université, l'absence d'information sur les filières, l'organisation de l'enseignement, constituent un obstacle à la poursuite des études et explique, pour partie, l'échec et les demandes de réorientation en cours de DEUG.

Comment demander à des lycéens de s'inscrire en droit, en sociologie, en psychologie alors qu'ils ne connaissent aucune de ces matières ?

L'information au lycée sur les filières dispensées à l'université pourrait être une solution à ce problème et rendre ainsi l'accès aux études supérieures plus démocratique dans les faits.

L'inscription dans certains secteurs n'est pas libre, elle se fait sur dossier, comme dans les secteurs professionnalisés (IUT, BTS par exemple). L'inscription à l'université des titulaires d'un baccalauréat antérieur est, dans certains cas, très difficile.

Enfin, le manque de places dans certaines universités constitue une entrave à l'accès aux études supérieures, puisqu'il rend impossible certains choix. C'est surtout vrai pour les universités parisiennes, où ce problème se combine à un système d'inscription par minitel (RAVEL) qui provoque de nombreux problèmes.

Pour répondre à cette aspiration des jeunes à poursuivre des études, il conviendrait de rappeler les termes de la loi Savary et de l'appliquer.

Ainsi, tous les titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme correspondant pourraient s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

Il conviendrait aussi d'informer les lycéens sur les formations dispensées à l'université, pour qu'ils puissent choisir en connaissance de cause.

Les universités devraient avoir l'obligation et les moyens nécessaires pour répondre à toutes les demandes émanant de leur secteur géographique, puisque telle est la règle de la sectorisation.

Toutes les universités devraient se plier à un tel cadre juridique, sans dérogation possible. Ainsi, l'accès aux études serait reconnu pour tous et le droit aux études serait appliqué.

On a vu que la massification de l'enseignement secondaire et supérieur correspondait à une idée acquise.

Le débat sur la sélection à l'entrée du lycée ou de l'université semblait tranché. Tout le monde semble avoir accepté l'idée que la masse des jeunes poursuivraient des études à l'université.

Mais, malgré ce consensus apparent, la question scolaire est encore une question clivante.

Si presque tous acceptent que les jeunes entrent au lycée, puis à l'université, tous ne souhaitent pas que le lycée et l'université de masse soient le lieu d'excellence du plus grand nombre.

Plutôt que de s'attaquer frontalement à cette école de masse, on la laisse pourrir, on ne lui donne pas les moyens d'assurer sa mission éducatrice et on sélectionne peu à peu les étudiants.

La question n'est plus alors celle de l'accès au lycée et à l'université, mais, une fois qu'on y est, celle des **moyens** qu'on lui donne et celle, plus générale, de l'accès aux diplômes.

2.2- L'ACCES AUX DIPLOMES

Les premiers diplômes obtenus ont une importance particulière. En effet, ils sont le premier contact avec un système d'examen. Ils peuvent constituer une porte de sortie du système scolaire et ils constitueront la force d'échange du jeune. Les jeunes ont intégré le fait que les diplômes étaient, plus que tout, leur moyen d'obtenir un emploi.

a . Les examens

Lorsqu'arrive la période de l'examen, l'élève a l'impression de vivre la période la pire de toute l'année. En quelques semaines, ou en quelques jours, il doit réviser ou apprendre le programme de toute l'année. Il découvre, seul, une part importante du programme qui n'a pu être achevé pendant l'année scolaire. Il n'a pas réellement le temps d'approfondir son programme, et il entre dans la période *du "bachotage"*. La sanction d'un examen est telle, qu'il a parfois l'impression de jouer sa vie en quelques épreuves, lorsque le redoublement est impossible.

Quel que soit l'examen passé, il doit y avoir des règles communes qui permettent une plus grande égalité et une plus grande justice.

Tous les candidats doivent pouvoir bénéficier d'une double correction, seule garantie contre l'arbitraire d'un correcteur.

Pour que l'année scolaire ne se joue pas en quelques épreuves, une part de contrôle continu doit être introduite au baccalauréat notamment, pour tenir compte du travail effectué au cours de l'année scolaire.

Une session de rattrapage, en cas de maladie ou d'empêchement grave, doit être prévue. Là encore, l'examen doit devenir une juste sanction du travail accompli, mais ne doit pas être un couperet qui s'abat sur les candidats.

L'anonymat des copies et la possibilité d'accéder à ses copies, d'avoir une motivation écrite de sa note et de faire appel doivent être respectés pour tous les élèves.

Les **conditions d'examen à l'université** sont particulières et méritent donc des règles singulières. Là aussi, l'aspiration des jeunes à une plus grande justice et à une plus grande égalité doit se retrouver dans l'accès aux diplômes et donc dans ses conditions d'obtention.

Tous les étudiants doivent pouvoir choisir entre un système de contrôle continu et un système d'examen final. Or, dans le système admissibilité / admission, on ne peut choisir puisque seules les matières d'admissibilité font l'objet de travaux dirigés et donc de contrôle continu.

Les sujets d'examen doivent être choisis dans le programme étudié en contrôle continu, puisque l'examen doit sanctionner le travail accompli dans l'année.

Les étudiants doivent avoir le droit à deux sessions d'examen, à au moins deux mois d'intervalle.

Les notes supérieures à la moyenne devraient pouvoir être conservées, en cas de redoublement. De même qu'il devrait y avoir un système de compensation de note au sein des modules, pour que le travail accompli dans l'année dans certaines matières soit utile.

Dans la même logique, le passage conditionnel de DEUG en licence et de licence en maîtrise, en fonction du nombre d'UV obtenus, devrait être garanti pour tous les étudiants.

b. Les diplômes

Ils doivent être reconnus par tous et avoir la même valeur, quel que soit le lieu où on les a passés. Un baccalauréat à Louis-le-Grand ou à Bondy doit avoir la même valeur; une licence à la Sorbonne ou à Villetaneuse aussi. C'est pourquoi, nous proposons que le lieu de passage des examens ne soit pas inscrit sur les diplômes.

Le parcours scolaire de l'élève peut être sinueux, il peut changer d'établissement scolaire, changer de filière et se réorienter en cours de formation.

Et son parcours ne doit pas en subir les conséquences. Pour cela, il faudrait **multiplier les passerelles** entre les filières et les enseignements, qu'ils soient techniques ou généraux, et instaurer une grille d'équivalence des diplômes. L'orientation des élèves doit correspondre à un choix ; elle ne doit pas être subie. Mais, pour que ces paroles deviennent réalité, il ne doit plus exister des *"voies de garage"*, d'où l'on ne peut plus s'échapper. Tous les élèves devraient pouvoir construire leur orientation, même si pour certains elle est compliquée. Après un BEP, on devrait automatiquement pouvoir réintégrer le lycée en classe de première, par exemple.

Les jeunes aspirent à faire de plus en plus d'études, du moins quand ils en ont les moyens. Ils ont intégré, on l'a déjà vu, le fait qu'elles constituaient la seule chance de réussite, même si elle était mince. **L'accès aux diplômes supérieurs** constitue donc une étape essentielle. Si l'idée de la sélection à l'entrée du lycée ou de l'université a été abandonné par la plupart, la logique de la massification de l'enseignement étant intégrée, les barrières au passage à l'année supérieure demeurent.

Le niveau de référence des diplômes change. Le baccalauréat, même s'il reste le premier grade universitaire, a perdu son prestige ; rares sont les étudiants qui s'arrêtent à ce niveau. Peu à peu, le niveau de la licence (Bac+3) devient le niveau de référence. C'est le niveau de référence à l'échelle européenne et c'est le niveau minimum d'accès aux concours de catégorie A de la fonction publique.

Mais, il faut mener la réflexion plus loin. Les troisièmes cycles (DEA et DESS) étaient jusqu'à présent des diplômes réservés à une élite, le nombre de places étant restreint et l'entrée se faisait sur dossiers ou examens. L'aspiration à plus d'études est en train de les transformer. Il faut développer ces troisièmes cycles, pour que tout titulaire d'une maîtrise ait le droit de poursuivre ses études.

Cette aspiration à des études plus longues se retrouve dans l'échec de la logique de sortie le plus vite possible du système éducatif.

Les gouvernements successifs ont essayé d'organiser la sortie la plus rapide possible du système universitaire.

Ils ont créé des **filières professionnalisées**, sans lien entre elles et sans lien avec l'enseignement dispensé à l'université.

Ils faisaient le pari que des filières courtes et professionnalisées seraient un moyen d'entrer rapidement dans la vie active.

Mais, en période de chômage massif, l'enseignement professionnalisé (DUT, BTS, DEUST, IUP, NFI, IUT ...) constitue plutôt un tunnel et les étudiants essaient de poursuivre leurs études après l'obtention de leurs diplômes.

Là aussi, la multiplication des passerelles et la reconnaissance des diplômes sont primordiales.

Pour que l'accès aux études et aux diplômes soit reconnu, il faut que l'école ait les moyens de fonctionner, qu'elle dispense la même formation partout et que des réformes pédagogiques soient amorcées. L'école doit mieux prendre en compte les aspirations des jeunes.

2.3. LES MOYENS DE L'EGALITE

a- Des moyens pour l'école

Des moyens supplémentaires

L'école a besoin de **moyens supplémentaires**, pour assurer sa mission éducatrice pour le plus grand nombre. Tout le monde s'accorde à dire qu'il manque des professeurs, des infirmières, des assistantes sociales, des surveillants et des personnels IATOSS, à tous les niveaux, du collège à l'université. Tout le monde s'accorde également à dire que les conditions d'étude dans de nombreux établissements deviennent dangereuses.

Pour améliorer le système scolaire en France, qui correspond à une revendication des jeunes, il faut débloquer de l'argent.

Pour l'université, par exemple, il manque 3 000 postes d'enseignants (il en manque déjà 1582 dans le budget 1994 par rapport aux contrats de plan), il manque 2 000 postes d'IATOSS, il faut construire de nouveaux locaux universitaires, il manque 340 millions de francs pour que le budget corresponde à une augmentation de 6% (c'est-à-dire à l'inflation et à l'accroissement du nombre d'étudiants).

Dans les lycées, il manque des infirmières, des bibliothécaires, des assistantes sociales...

De nouvelles sources de financement

Trouver des moyens supplémentaires pour l'école nécessite de réfléchir à de **nouvelles sources de financement**.

On pourrait, par exemple, penser que les collectivités territoriales et les entreprises, qui bénéficient d'une main d'oeuvre formée, participent au financement de l'école. Pour que l'égalité entre tous les établissements soit respectée et que les bailleurs n'aient pas de droit de regard sur l'enseignement dispensé, il faudrait procéder à une collecte unique.

Les fonds seraient alors répartis en fonction des besoins. Il faudrait alors définir des critères d'attribution (nombre d'élèves, nombre de professeurs, description des locaux, personnel d'encadrement ...).

Une loi de programmation

A chaque rentrée scolaire se pose la question de crédits d'urgence supplémentaires. Plutôt que d'attendre des mouvements sociaux à la rentrée, des revendications des syndicats et de répondre dans l'urgence, il faudrait planifier les besoins, répartir les crédits et définir une politique éducative. Seule une **loi de programmation** budgétaire sur plusieurs années est à même de remplir ces objectifs et d'améliorer le système éducatif.

La France figure parmi les pays développés consacrant le moins d'argent à l'éducation. Ainsi, quand la France dépense 1 franc par élève dans le secondaire, l'Allemagne et la Suède dépensent 1,30 F. L'effort public en faveur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur atteint 3,2 % des richesses produites en France. Certains syndicats souhaiteraient que cette part passe à 5 %.

Des moyens pour quoi faire ?

Améliorer les conditions d'étude

On ne peut prétendre être un **lycée de qualité pour tous**, ce qui semble être une aspiration légitime des jeunes, quand les lycéens sont 35 par classe, quand des professeurs ne sont pas nommés ou pas remplacés, quand il n'y a pas de bibliothèque, quand le poste d'infirmière n'est pas pourvu ou quand elle n'est là que quelques heures par semaine ... On choisit rarement le moment où l'on tombe malade, ou celui où l'on a besoin d'une assistante sociale. Pourtant dans certains lycées, ces services ne fonctionnent qu'à heures fixes.

De même, quelquefois, il manque des chaises et des tables pour assister à des cours, les laboratoires de physiques sont sous-équipés ou inexistantes. Les lycéens doivent parfois payer pour avoir le matériel nécessaire à leurs cours de sciences, tel est le cas au lycée Auguste Renoir à Asnières.

La situation matérielle de certaines universités n'est guère plus enviable. Il faut souvent arriver longtemps en avance pour avoir une chaise pour suivre un cours ou des travaux-dirigés (TD). Le manque de locaux est un problème crucial à l'université.

Les conditions d'étude de certains établissements sont tellement dégradées, qu'ils en deviennent dangereux. La commission Schléret l'a démontré dans son rapport remis en 1994. De nombreux établissements scolaires sont dangereux. Il existe encore de nombreux lycées de type Pailleron, de nombreux lycées continuent à fonctionner malgré des avis négatifs des commissions de sécurité.

Pouvoir étudier dans des établissements sûrs, où leur vie n'est pas en danger, est pourtant une aspiration légitime des jeunes.

Développer l'encadrement pédagogique

La présence en nombre suffisant et la qualité des adultes qui travaillent au sein de l'établissement scolaire sont très importantes.

La formation pédagogique des professeurs est un élément essentiel. En effet, ils ne sont pas là uniquement pour transmettre un savoir ; ils sont là pour apprendre à apprendre. La pédagogie est importante, puisqu'on n'enseigne plus aujourd'hui comme il y a 20 ans, et on n'enseigne pas de la même façon en ZEP ou dans le Quartier latin.

Le taux d'encadrement doit être revu. 25 élèves par classe dans les lycées et 25 par TD à l'université permettraient de mieux approfondir les programmes et donc de mieux réussir. Le développement de cours en petit groupes, la multiplication des exposés et des travaux de recherche personnels ou en groupes permettraient, là encore, de mieux réussir sa scolarité.

L'encadrement pédagogique des établissements scolaires en infirmières, assistantes sociales, conseillers d'orientation, personnels IATOSS et en surveillants devrait être plus fourni, pour que ces établissements fonctionnent mieux. La présence de surveillants est un élément important, puisque le taux d'encadrement pédagogique est la seule réponse à l'insécurité qui règne dans certains établissements. Ce désir d'une plus grande sécurité au sein de l'école correspond à un souhait des jeunes.

b- Assurer l'égalité

L'aspiration à une plus grande égalité entre tous les jeunes, quel que soit leur statut social et quelles que soient les études qu'ils suivent, est une aspiration essentielle des jeunes.

Elle passe parfois par des inégalités positives, qui consistent à aider ceux qui ont le moins.

Donner plus à ceux qui ont le moins

L'école doit corriger les inégalités, elle ne doit pas les reproduire. Pourtant, si le nombre d'étudiants augmente de plus en plus, la massification de l'enseignement supérieur ne correspond pas encore à l'arrivée des enfants des couches sociales défavorisées. Seulement 16% des étudiants sont enfants d'ouvriers et 12% enfants d'employés.

L'école doit donc pratiquer des discriminations positives et aider ceux qui ont le moins pour qu'ils rattrapent les autres. Les plus défavorisés doivent trouver au sein de l'école, gratuitement, ce que d'autres trouvent chez eux. Les établissements scolaires doivent rester ouverts le soir et pendant les vacances en dehors des heures de cours, pour que certains puissent y travailler. Ils doivent pouvoir bénéficier de cours de soutien scolaire gratuit. De nombreux étudiants sont disponibles pour fournir cette aide concrète.

Donner plus à ceux qui ont le moins, réduire les inégalités, tels étaient les principes qui ont conduit à créer les Zones d'Education Prioritaires (ZEP). Les établissements qui bénéficiaient de ce classement devaient bénéficier de moyens supplémentaires, d'effectifs réduits (*"pas plus de 25 élèves par classe"*, avait promis Lionel Jospin, après le mouvement lycéen de 1990).

Pourtant, malgré ces discriminations positives et ces bonnes intentions, la politique des ZEP n'a pas réussi : les professeurs qui y sont envoyés sont souvent très jeunes et ne pensent souvent qu'à être mutés ailleurs ; les familles les plus *"favorisées"* de ces quartiers sensibles usent de toutes les dérogations possibles pour mettre leurs enfants dans d'autres établissements, même s'ils sont loin, même s'ils sont privés.

Comment alors relancer la politique des ZEP et comment lutter, conformément aux souhaits des jeunes, contre l'école à deux vitesses et la constitution d'établissements *"ghettos"* ?

Donner plus de moyens aux établissements classés ZEP ne suffit pas.

L'hétérogénéité au sein des établissements doit être maintenue pour ne pas faire des ghettos : il faut donc *"retenir"* les plus favorisés. Il ne faut pas que seuls restent les plus défavorisés, ceux qui n'ont pas les moyens de partir. Le choix de rester dans la ZEP doit correspondre à un véritable choix, il ne doit pas être subi. C'est en faisant participer parents et enfants à la vie du quartier que nous réussirons à maintenir dans ces zones une hétérogénéité bénéfique. Pourquoi ne pas permettre aux *"grands frères"* et aux *"grandes soeurs"* de continuer leurs études supérieures dans le lycée du quartier, en ouvrant par exemple des BTS et des classes préparatoires, ce qui leur permettrait d'encadrer leurs cadets ? Les ZEP deviendraient ainsi des *"zones d'excellence pédagogiques"*. Il faut multiplier les expériences pédagogiques, employer les professeurs les mieux formés et les plus expérimentés dans les ZEP. Il faut aussi impliquer les habitants et demander aux élèves, aux professeurs, aux syndicalistes, mais aussi aux responsables des associations de quartiers et aux anciens élèves ce qu'ils en pensent.

Mais la relance de la politique des ZEP ne peut se faire en l'absence de politique de la ville. Ces deux politiques sont à repenser ensemble.

Assurer l'égalité entre les enseignements

Pour que tous les enseignements soient égaux et que l'orientation soit un acte volontaire et choisi, il **convient de revaloriser l'enseignement technique et professionnel.**

Il ne faut pas laisser se développer deux voies : une voie "*royale*" (l'enseignement général) et une voie "*de garage*" (l'enseignement technique et professionnel).

Pour cela, il est nécessaire de revoir les filières techniques, quitte à en supprimer certaines et à mieux les adapter. A quoi peut bien servir un CAP de chaudronnerie aujourd'hui ?

Il convient également d'adapter le matériel utilisé dans certaines filières ; les machines doivent être vérifiées et adaptées aux normes de sécurité. Pas plus dans ces filières que dans les autres, on ne doit transiger avec la sécurité des jeunes.

Développer et revaloriser l'enseignement technique, c'est aussi reconnaître la valeur de ces diplômés, mais aussi celle de leur formation pratique et de leurs stages par exemple. Ces derniers doivent correspondre à une convention de stage, être payés au SMIC horaire au minimum, et faire office d'expérience professionnelle, quand elle est exigée.

Il faut aussi multiplier les passerelles avec les autres formations et donc maintenir une part de culture générale, laquelle servira si le jeune est amené à changer de voie dans son cursus scolaire et sa vie professionnelle.

Une réflexion particulière est à mener au sujet des **formations technologiques universitaires**. L'idée de réunifier les IUT, DEUST, IUP, magistères ... en une formation unique technologique universitaire, allant de la première année à la recherche, est à poursuivre. Une grille d'équivalence devrait permettre aux étudiants titulaires d'un diplôme technologique universitaire de poursuivre leurs études à l'université.

Il conviendrait aussi de **créer des licences et des maîtrises nouvelles**, pour permettre à des titulaires d'un DUT ou d'un BTS de poursuivre leurs études dans des matières qui ne sont pas enseignées à l'université, pour l'instant.

L'aspiration des jeunes à améliorer le système éducatif passe par l'obtention de moyens supplémentaires, garantissant l'égalité entre tous les établissements et entre toutes les formations. Mais elle passe également par des réformes pédagogiques importantes, qui transforment profondément le système scolaire.

c. Réformer l'éducation

Transformer le lycée

Des véritables réformes de structure du lycée sont demandées par les lycéens eux-mêmes, pour développer un vrai lycée de qualité pour tous.

Comment promouvoir l'égalité quand seule la moitié des programmes est traitée en cours ? Qui a les moyens de traiter l'autre moitié seul à la maison ? Comment assurer l'égalité quand on a huit heures de cours par jour et que l'on travaille chez soi de 18 à 22 heures ? Qui peut travailler tranquillement chez soi ? Comment assurer l'égalité, quand votre scolarité est jugée en deux jours d'examen ?

De véritables réformes du lycée sont donc nécessaires et correspondent à une réelle attente des lycéens.

Un **allègement des programmes** et une **révision des contenus de l'enseignement** sont nécessaires. Pourquoi ne pas faire de l'initiation à la philosophie en classe de première ? Pourquoi ne pas faire de l'initiation à la psychologie, à la sociologie, au droit, à la gestion ... au lycée ? Le choix de la filière à l'université se ferait alors en connaissance de cause. Les jeunes s'intéressent à la protection de l'environnement, pourquoi ne pas introduire l'écologie dans les programmes scolaires ?

Une véritable **réforme des rythmes scolaires** est souhaitée par de nombreux jeunes. La question n'est pas pour eux de savoir si c'est mieux d'avoir cours le samedi matin ou le mercredi matin, si le samedi libre, c'est bien pour partir en week-end Il s'agit de supprimer des vacances, mais de mieux répartir les heures de cours.

Dans un tel schéma, les cours se concentreraient le matin et les après-midi seraient consacrés au sport, aux activités culturelles, aux cours de soutien, au sein du lycée.

Enfin, il convient de **réformer le baccalauréat**, sans revenir sur son caractère national et sur sa valeur de premier grade universitaire. Nous avons déjà évoqué une telle réforme précédemment.

Réformer l'université

Une véritable réforme pédagogique de l'université passe par une **plus grande pluridisciplinarité**.

Elle répond à la situation : lorsque le marché de l'emploi est en pleine évolution, une spécialisation trop rapide et trop grande est dangereuse.

Les premiers cycles universitaires doivent permettre d'acquérir de larges connaissances, la spécialisation progressive étant le fait des autres cycles. La formation professionnelle doit, quant à elle, clore un cursus, au moment où l'étudiant cherche un emploi, sans empêcher la poursuite d'études ultérieures.

La pluridisciplinarité ne doit pas être une spécialisation trop rapide qui mène à des tunnels de formation, sans possibilité de passer des uns aux autres.

Au contraire, pour réformer l'université et lutter contre l'échec en DEUG, il faut multiplier les passerelles tout au long du DEUG, pour rendre possibles les réorientations volontaires en cours de formation. Les DEUG pourraient être regroupés en secteurs de formation, au sein desquels l'orientation serait volontaire et progressive. Les sciences sociales regrouperaient alors le droit, l'économie, la sociologie ; les sciences humaines, les lettres, l'histoire, la philosophie...

Quand on demande aux jeunes ce qu'ils veulent changer dans le système scolaire, ils répondent l'accès aux études, l'accès aux diplômes et ils demandent des moyens supplémentaires, des réformes de fond pour l'améliorer. Mais, ils demandent également que **l'environnement** scolaire change. Ils veulent que les établissements scolaires deviennent des lieux de vie, ils souhaitent participer à la vie de l'école.

2.4. LA PARTICIPATION A L'ECOLE

a. La démocratie au lycée

Pour que le lycée soit véritablement le lycée de tous, ce qui correspond à un souhait des lycéens eux-mêmes, il faut que tous y aient leur place, qu'ils s'y sentent bien, mais aussi qu'ils **participent pleinement à la vie de l'établissement**, à la vie lycéenne. C'est cette vie lycéenne qui apporte la formation à la citoyenneté, plébiscitée par tous les acteurs de l'école.

Les droits des lycéens

Un pas important a été fait, en 1990, vers l'instauration d'une démocratie lycéenne, avec la publication d'un **décret sur les droits des lycéens**. Correspondant à une des revendications des lycéens exprimées au cours des négociations avec le Ministre de l'Education Nationale, ce décret reconnaît le droit d'affichage, le droit de réunion, le droit d'association et le droit de presse sans censure préalable. Le cadre légal existe depuis, pour que les lycéens puissent s'ouvrir sur la vie civique. Mais ce décret est très peu appliqué dans les lycées. La loi, dans de trop nombreux lycées, est encore soumise au bon vouloir des administrations et des proviseurs, qui refusent de donner une salle de réunion ou de mettre à la disposition des élèves des panneaux d'affichage.

L'application de la démocratie au lycée passe donc par des mesures volontaires et coercitives, pour que la loi soit respectée.

Le décret sur les droits des lycéens pourrait, par exemple, être intégré au règlement intérieur de l'établissement et figuré alors dans les camets de correspondance de tous les lycéens. On ne pourrait plus expliquer sa non application par un manque d'information et ainsi inverser les responsabilités.

Si les droits des lycéens ne sont pas appliqués, ce n'est pas parce que les lycéens ne veulent pas s'en servir, mais parce que certains proviseurs refusent de les mettre en place! Sinon, comment expliquer la disparité entre des établissements où les clubs sont nombreux, où de nombreux débats sont organisés, où la maison des lycéens fonctionne, et d'autres où la vie démocratique est totalement absente ? Les lycéens ne sont pas à ce point différents d'un établissement à l'autre.

L'ouverture du lycée sur l'extérieur

Le lycée n'étant pas uniquement un lieu de travail, une vie à l'intérieur du lycée doit se développer.

Le lycée doit s'ouvrir sur d'autres activités et sur son environnement extérieur. Une vie culturelle, sportive et démocratique doit pouvoir s'y développer. Instaurer, par exemple, une journée banalisée par mois, dans tous les lycées, consacrée à des activités culturelles, sportives, à des débats.pourrait être une piste à explorer.

La réforme des rythmes scolaires, évoquée précédemment, permettrait cette ouverture du lycée sur le monde et ce développement de la vie lycéenne.

L'ouverture du lycée sur la ville et le quartier qui l'entoure est également un souhait des jeunes. Ils demandent massivement à ce que l'établissement scolaire soit ouvert en dehors des heures de cours.

Cela permet de développer une vie dans l'établissement, mais cela permet aussi de nouer des liens avec le quartier dans lequel se trouve le lycée.

Nouer des liens avec les familles, avec les associations locales, faire participer les habitants du quartier à la vie du lycée, en organisant des journées portes ouvertes, permet de mieux intégrer l'école à son environnement extérieur et d'aider ceux qui y vivent et y travaillent. On a vu également le bénéfice que pouvaient tirer les lycéens les plus défavorisés à l'ouverture des locaux scolaires en dehors des heures de cours.

Les instances démocratiques

Pour qu'une réelle démocratie lycéenne fonctionne, il faut que les lycéens soient reconnus comme responsables et partie prenante du lycée.

L'éducation doit apprendre la démocratie et la tolérance et pourtant le lycée est une zone de non-droit, où des textes de loi ne sont pas appliqués et où les règles de la démocratie sont bafouées.

Suite au mouvement lycéen de 1990, des **instances démocratiques**, où siègent des lycéens, ont été mises en place. Ainsi, dans chaque établissement scolaire, un conseil des délégués réunit l'ensemble des délégués de classe. Au niveau académique, un Conseil Académique de la Vie Lycéenne (**CAVL**) réunit des lycéens, le recteur et d'autres partenaires de l'éducation. Trois lycéens, élus parmi les membres des CAVL, siègent au Conseil Supérieur de l'Education (**CSE**).

Mais les élections de tous ces représentants lycéens obéissent à des règles curieuses, qui relèvent plus de la parodie de démocratie. Les élections lycéennes ont cette particularité : on vote sur un nom et parfois un visage, mais pas sur un programme. Alors que tous les autres partenaires de la communauté éducative élisent leurs représentants sur la base de listes programmatiques, regroupant des organisations ou non, les lycéens n'ont pas ce droit.

Ces instances sont dès lors vécues comme vides de sens, puisqu'elles ne disposent d'aucun moyen.

Les lycéens, une fois élus, n'ont pas les moyens d'informer leurs électeurs et les électeurs n'ont aucun droit de regard, puisqu'ils ne connaissent pas les programmes des candidats. Dans certains endroits, les lycéens essaient de changer les règles du jeu, en se présentant en groupes, en élaborant des chartes programmatiques, en obligeant les instances à se réunir...

Mais ces tactiques de contournement ne fonctionnent pas toujours. Ainsi, dans le département du Val d'Oise, les lycéens ont lancé une consigne de boycott du CAVL, n'ayant pu obtenir satisfaction sur des revendications démocratiques préalables à l'élection.

b. La démocratie à l'université

Le fonctionnement de la démocratie au sein de l'université pose lui aussi de nombreux problèmes.

Le constat : un mauvais fonctionnement de la démocratie

La participation de tous les acteurs, et donc des étudiants, à la gestion des universités a été introduite par la Loi Faure, en 1969, et approfondie par la Loi Savary, en 1984.

Pourtant, le **contrôle démocratique** des décisions prises ne fonctionne pas complètement. Ce n'est pas parce que les étudiants peuvent voter que l'université est devenue un lieu démocratique.

Le pouvoir des élus dans les grands conseils ne vient trop souvent que du bon vouloir des administrations et le poids de ces élus sur les décisions importantes est trop souvent mineur.

Pour que les étudiants aient envie de s'investir à une plus grande échelle dans la vie de l'université, il faudrait qu'ils se sentent partie prenante de cette vie. Il faudrait que leurs élus aient un poids plus grand.

Certains conseils fonctionnaient sous le principe de la parité entre les étudiants et l'administration. C'était le cas des CROUS, notamment ; le poids des représentants des étudiants était alors considérable.

L'intégration des représentants des personnels, même si elle est en soi une bonne chose, a transformé la situation.

Les étudiants, désormais minoritaires dans les conseils d'administration des CROUS, n'ont plus de pouvoir effectif sur les choix de gestion des oeuvres universitaires.

Même si la parité n'a jamais été la mise dans les universités, d'autres problèmes sont posés dans leur fonctionnement démocratique.

Le **système électoral** ne donne pas les moyens d'une participation massive des étudiants. Les élus étudiants ne bénéficient pas suffisamment des informations nécessaires à leur fonction.

Ils reçoivent les documents préparatoires souvent juste avant les conseils; Ils ne bénéficient souvent pas des compétences et de la formation nécessaire pour comprendre ces documents techniques. Le poids des élus sur les prises de décision est souvent très faible.

Dans les universités nouvelles, la minorisation du rôle et de la place des étudiants est encore plus forte.

Les décisions sont souvent prises d'en haut (par le seul président de l'université) ou de l'extérieur (par les entreprises). Elles ne permettent pas un réel investissement des étudiants à la vie de l'université, qu'ils souhaiteraient plutôt.

Des réformes à proposer

Certaines réformes sont à envisager pour que cette participation soit plus effective.

En période d'élections, les **informations électorales**, ainsi que les professions de foi des candidats, devraient être envoyées à tous les étudiants.

Les **bureaux de vote** devraient être démultipliés et ouverts sur une période plus grande. Des **procédures de vote** par correspondance devraient être mises en place. Les candidats devraient pouvoir mener campagne pendant les périodes électorales.

Les prises de décisions importantes devraient être réglementées pour permettre une plus grande participation des étudiants.

Des **commissions** associant des étudiants pourraient, par exemple, travailler à la préparation du budget. Les documents préparatoires aux réunions doivent être envoyés à tous les membres du conseil.

Des **vice-présidences** étudiantes pourraient être créées dans tous les conseils ; elles augmenteraient le poids des étudiants au sein de ces mêmes conseils et permettraient leur association à toutes les prises de décision.

Enfin, ce système de représentation des étudiants dans les instances de l'université devrait être élargi à tous les secteurs de l'Enseignement Supérieur (IUT, IUP, STS, DEUST, par exemple).

Les jeunes s'accordent à dire que le système éducatif ne fonctionne pas toujours ; ils ont des améliorations et des réformes à proposer pour qu'il soit plus juste. Mais, certains semblent leur proposer des solutions miracles sur lesquelles ils se prononcent également.

Que pensent-ils de la régionalisation, de l'autonomie des établissements ? Quels liens voient-ils entre l'éducation et l'emploi ?

2.5 . DES SOLUTIONS MIRACLES ?

a. L'autonomie

La première solution miracle que certains apportent à la crise du système éducatif est **l'autonomie des établissements scolaires et des universités** principalement. L'université n'étant pas adaptée aux besoins des entreprises et plus généralement au monde qui l'entoure, l'autonomie apparaît comme une solution pour la rendre plus souple.

Cette solution aurait ceci de miraculeuse qu'elle permettrait à l'Etat de se désengager financièrement en partie de l'Enseignement Supérieur. Mais, **faire financer les universités par des entreprises** risque de leur donner un droit de regard sur les formations dispensées.

Le cadre national des diplômes serait rompu, puisqu'il n'y aurait plus les mêmes maquettes de diplômes, plus les mêmes enseignements et les mêmes formations. Les entreprises donneraient une sorte de label à chaque diplôme, qui auraient alors le prestige associé au nom de l'entreprise, mais n'auraient plus tous la même valeur.

Par ailleurs, adapter l'université et l'éducation plus généralement aux besoins des entreprises est risqué.

En effet, ces derniers évoluent rapidement, le fonctionnement de l'université ne peut être le même que celui du marché. Le rôle de l'éducation n'est pas seulement utilitaire, il est avant tout civique et social, elle doit former des citoyens. Tels ne sont pas les buts des entreprises.

L'autonomie de l'éducation accentuerait les inégalités régionales déjà existantes. Elle va donc à l'encontre de l'égal accès de tous les étudiants à l'éducation, quels que soient leur origine géographique, leur filière ou leur lieu d'étude.

b. La régionalisation

Cette autre solution miracle renforce également l'inégalité de la carte scolaire. Dans la région Rhône-Alpes ou dans la région Lozère, l'investissement financier régional n'est pas de la même importance. Etre lycéen ou étudiant à Paris, Lyon ou à Mende ou Villeneuve d'Ascq, si ce sont les régions qui financent entièrement l'éducation, ce ne sera plus la même chose. L'égalité entre tous les étudiants ne sera plus respectée.

Comme pour l'autonomie, la régionalisation prend le risque de soumettre les établissements scolaires aux volontés des régions. Comment un établissement pourra-t-il résister aux pressions d'une région qui souhaite voir développer telle filière aux détriments de telle autre, alors que son équilibre budgétaire dépend du financement régional ?

La logique introduite par la régionalisation risque de conduire à un recrutement des personnels par les établissements eux-mêmes, et non plus par l'Etat, et à la définition des programmes pédagogiques par les régions elles-mêmes. Avec l'autonomie, le diplôme est labélisé par une entreprise ; avec la régionalisation, il l'est par une région !

La logique est donc profondément inégalitaire.

L'autonomie et la régionalisation sont inégalitaires et élitistes. Elles reviennent à transformer le rôle de l'école et de l'université.

Tous n'y ont plus un libre accès. Ce droit d'entrée deviendrait réservé à ceux qui le peuvent, à ceux dont les pouvoirs publics et les entreprises estiment avoir besoin.

c. Le lien éducation - emploi

Toutes ces solutions miracles se développent dans un contexte particulier et essaient de répondre à un problème donné. L'idée se propage peu à peu que l'étudiant pourrait être une charge parfois inutile à la société ou, du moins, qu'il coûterait très cher, pour une faible rentabilité. Le critère de rentabilité fait peu à peu son chemin dans l'évaluation des études.

On avait l'habitude de réfléchir en termes de débouchés, de métiers possibles après une formation. Peu à peu, le nombre de jeunes diplômés au chômage augmentant, certains montrent du doigt **l'école**, qui **serait responsable du chômage des jeunes**. Elle devient le nouveau bouc-émissaire. On nous dit, petit à petit, que l'école crée le chômage. Pourtant, **ce sont les entreprises qui licencient et qui n'embauchent pas** et donc qui développent le chômage. Pas l'école.

Evidemment, il s'agit de mettre en adéquation les formations (collèges et lycées, enseignement supérieur) avec les besoins du marché de l'emploi.

Mais, cela concerne principalement les jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification ni diplôme.

Pour ceux-là, on l'a vu, il est utile de développer des formations complémentaires (dans des centres de formation spécialisés ou dans les lycées, en partenariat avec les milieux professionnels), véritables passerelles entre enseignement général et enseignement professionnel, afin de leur permettre d'accéder à l'emploi en sortant du système scolaire.

Les jeunes d'aujourd'hui sont, en fait, la génération la mieux formée, tant qualitativement que quantitativement.

Et pourtant, elle est la génération qui subit le plus le chômage.

Le problème ne vient donc pas de sa formation. Si dans les années 60, les jeunes trouvaient un emploi, ce n'est pas parce que leurs formations étaient mieux adaptées aux besoins des entreprises, mais bien parce qu'il y avait des emplois !

La question du lien éducation / formation - emploi est posée par les jeunes eux-mêmes comme un impératif social, le récent mouvement sur le CIP l'a montré. A la revendication du droit aux études, et à une formation pour tous, s'ajoute celle du droit au travail. A quoi sert de faire des études, d'acquérir une formation, si l'avenir consiste, de toutes façons, à pointer à l'ANPE ?